

REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 NOVEMBRE 2022

DELIBERATIONS

Lors du Bureau Communautaire du 8 novembre 2022, les délibérations suivantes ont été adoptées :



REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 NOVEMBRE 2022

Lors du bureau Communautaire du 8 novembre 2022, les délibérations suivantes ont été adoptées :

Liste des délibérations						
N° Délibération	Objet	Adoptée/rejetée				
102	Prolongation des marchés d'assurances d'un an	Adoptée à l'unanimité				

Le 8 novembre 2022

Le Président,

Le secrétaire de séance

François RIVIERE

Roger BREIL

Communauté de Communes Val de Gers

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 16 Présents: 15 Votants: 15

> dont « Pour »: 15 dont « Contre »: 0 Abstention: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le 8 novembre 2022 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 29 aout 2022, s'est réuni en session ordinaire, en salle de visioconférence sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

Mmes et MM. BALAS Max, BALDINI André, BONNET Eric, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASALE Françoise, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, JOULLIE Nicole, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Philippe, MONFORT Karine, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Prolongation des marchés d'assurance

Le Président expose que les marchés d'assurance ont été passés selon une procédure adaptée par un groupement de Commande constitué entre la Communauté de Communes, le CIAS, le SM3V et le SIAEP, dont le coordonnateur est la Communauté de Communes. Les marchés ont été attribués en décembre 2018 pour une durée de 4 ans.

Les marchés arrivent à échéance au 31 décembre 2022, toutefois vu le contexte le Président propose au bureau de prolonger les contrats d'un an. Le montant estimatif des avenants est calculé ci-dessous selon les augmentations prévues avec la compagnie d'assurance :

					estimatif	
RECENSEMENT DES CONTRATS				2022	2023	Avenant 2023
VAL DE GERS	lot n°1	Dommages aux biens	GROUPAMA	3 207,10	3 912,66	+22%
	lot n°2	Responsabilité civile	GROUPAMA	3 265,51	3 983,92	+22%
	lot n°3	Flotte automobile	MAIF	3 053,20	3 175,93	Indice SRA
		Marchandises transportées		120,09	124,92	Indice SRA
	lot n°4	Protection juridique (élus, agents)	GROUPAMA	263,28	292,85	+15,5%
			total	9 909,18 €	11 490,28 €	

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- D'APPROUVER la prolongation des lots d'assurance n°1, n°2, n°3 et n°4 détaillés ci-dessus d'une année supplémentaire
- D'AUTORISER le président à signer les avenants avec les compagnies d'assurance mentionnées ci-dessus

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Roger BREIL

Le secrétaire de séance

François R

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification